

# SÉNAT

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 novembre 1964.

---

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense  
et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances  
pour 1965, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME IV

ARMÉES

Section Marine.

Par M. André MONTEIL,

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Vincent Rotinat, *président* ; Marius Moutet, Philippe d'Argenlieu, Paul Piales, *vice-présidents* ; Jean Clerc, Georges Repiquet, Jacques Ménard, *secrétaires* ; Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Jean Bène, Daniel Benoist, le général Antoine Béthouart, Raymond Boin, Marcel Boulangé, Julien Brunhes, Roger Carcassonne, Maurice Carrier, Pierre de Chevigny, Georges Dardel, Edgar Faure, le général Jean Ganeval, Georges Guille, Raymond Guyot, Jean Lacaze, Jean de Lachomette, Bernard Lafay, Charles Laurent-Thouverey, Guy de La Vasselais, Jean Lecanuët, Etienne Le Sassier-Boisauné, Louis Martin, André Monteil, Roger Morève, Léon Motais de Narbonne, Henri Parisot, Jean Peridier, le général Ernest Petit, Paul Ribeyre, François Schleiter, Edouard Soldani, Jacques Soufflet, Jean-Louis Tinaud, Jacques Vassor, Michel Yver.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 1087 et annexes, 1106 (tomes I à III et annexes 36 et 37), 1121 (I, tomes 1 et 2 ; II, tome 4) et in-8° 266.

Sénat : 22 et 23 (tomes I, II et III, annexe 41) (1964-1965).

Mesdames, Messieurs,

Dans le projet de budget pour 1965, les crédits de paiement pour la section Marine s'élèvent à 3.308 millions de francs, soit par rapport à l'année précédente, une augmentation de 391 millions qui correspond à un accroissement de 13,4 %.

Dans la répartition de ces crédits de paiement, entre grandes masses, les dépenses ordinaires atteignent 53,8 % du budget général, soit par rapport à l'an dernier, une diminution de 2,5 % au profit des dépenses en capital qui représentent 46,2 % de l'ensemble.

Quant aux autorisations de programme, elles s'élèvent à 2.057 millions de francs (1.992 millions 260 au titre V et 65 millions au chapitre 34-52 du titre III « Entretien des matériels de série de l'Aéronautique navale »), soit une augmentation d'environ 7 % par rapport à l'année précédente.

## I. — Analyse du budget.

### A. — LES DÉPENSES ORDINAIRES

Le titre III qui s'élève à 1.800 millions de francs est en augmentation de 137 millions, soit 8,3 %.

Cette augmentation est l'expression arithmétique d'un ensemble de mesures à la fois positives et négatives. Il faut cependant noter que, sur le plan des dépenses de personnel, ces mesures se traduisent finalement par une contraction de l'ordre de 2,5 %.

L'étude des chapitres « Personnel » fait, en effet, apparaître par rapport à 1964 :

— une augmentation sensible des rémunérations consécutive à la revalorisation générale des soldes et salaires ;

— une diminution d'environ 850 emplois civils ;

— une diminution de 3.730 militaires qui s'appliquera à la fois aux effectifs à terre et aux effectifs embarqués, cette dernière réduction entraînant, en particulier, le désarmement d'une douzaine de bâtiments anciens de type avisos ou sous-marins, ainsi que la mise en réserve de trois escorteurs rapides et de nombreux dragueurs ;

— une modification de l'implantation des effectifs outre-mer se traduisant par :

1. — Une diminution des effectifs en Algérie qui seront réduits à 800 hommes ;

2. — Une diminution des effectifs de Dakar et de Diégo-Suarez qui passeront de 1.860 à 1.315 hommes ;

3. — Un accroissement très important au profit du C. E. P. (Centre d'expérimentation du Pacifique) des effectifs du Pacifique, qui s'élèveront de 1.750 à 3.250 hommes.

Sur le plan de l'entretien des matériels et compte tenu de la satisfaction des besoins déclarés prioritaires du C. E. P., les deux chapitres principaux de la flotte et de l'aéronavale sont en accroissement très sensible d'une année sur l'autre. Pour la flotte, les crédits passent de 175 à 232 millions, soit une augmentation en valeur relative de 32 %.

Pour l'Aéronautique navale, les crédits passent de 53 à 59,5 millions. En fait, compte tenu d'un transfert à l'Armée de l'Air de 5,5 millions de dépenses à la charge du chapitre en 1964 — celles qui concernent les écoles — l'accroissement réel d'une année sur l'autre s'élève à 12 millions, représentant 23 % des crédits de 1964.

Cet accroissement important des crédits d'entretien des matériels a été rendu obligatoire :

— par suite de la trop grande diminution des crédits correspondants imposée en 1964 et sur laquelle nous avons attiré l'attention du Parlement dans notre précédent rapport ;

— par le fait que les matériels nouveaux dont est dotée maintenant la Marine exigent des dépenses d'entretien très élevées ;

— par suite de la participation de plus en plus importante réclamée à la Marine pour le compte du Centre d'expérimentation du Pacifique.

Malgré cet accroissement substantiel de crédits, et en dépit du désarmement des unités mentionnées plus haut, dont l'entretien ne sera plus nécessaire, les crédits accordés sont encore tels que la Marine va être obligée d'espacer les périodes de carénage de ses bâtiments.

Sur le plan des carburants et combustibles, les crédits prévus pour 1965 doivent permettre de couvrir les consommations normales sans prélèvement sur les stocks. Ces crédits se présentent en accroissement apparent de 8 millions et en accroissement réel de 12,4 millions, compte tenu de 4,3 millions de charges diverses transférées à l'Armée de l'Air, soit une augmentation de 13,6 % en 1964.

## B. — LES DÉPENSES EN CAPITAL

Les autorisations de programme du titre V qui s'élèvent à 1.992 millions de francs sont en augmentation de 140 millions sur celles de 1964, soit 7,5 %.

Parmi ces autorisations de programme, il faut noter particulièrement celles de l'Aéronautique navale qui sont en accroissement d'environ 350 millions de francs, par suite du lancement d'opérations très importantes, tandis que les autorisations des constructions neuves de la Flotte subissent une diminution à peu près correspondante.

Les principales opérations nouvelles prévues sont :

— pour la Flotte :

- la continuation prioritaire de l'opération « Force Nucléaire Stratégique » (F. N. S.) ;
- la continuation de l'opération « Frégates lance-engins » de la première génération ;
- la première tranche d'autorisation de programme pour deux sous-marins type « Daphné » ;
- la première tranche d'autorisation de programme pour les études d'un type nouveau de corvette destinée à succéder aux escorteurs ;
- les refontes des installations anti-sous-marines (A. S. M.) et antiaériennes Tartar de certains escorteurs d'escadre ;
- la modernisation A. S. M. des autres escorteurs ;
- la reconversion des sous-marins type Narval ;
- l'équipement des chasseurs de mines.

- pour l'Aéronautique navale :
  - la continuation de l'opération Atlantic (aviation lourde A. S. M. basée à terre), portant sur 20 nouveaux appareils, et se chiffrant à 643 millions de francs ;
  - le lancement de l'opération Super-Frelon (hélicoptère lourd A. S. M.).

Alors que l'ensemble des autorisations de programme du titre V s'accroît de 140 millions sur l'année précédente, on note que la Force nucléaire stratégique absorbe 249 millions de francs d'autorisations de programme répartis ainsi:

Flotte S. N. L. E. (sous-marin nucléaire lanceur d'engins) .	129
Environnements industriels .....	23
Environnements opérationnels.....	106

\*  
\* \*

Les crédits de paiement du titre V qui s'élèvent à 1.528 millions sont en accroissement sur 1964 de 254 millions, soit 20 % — ce qui permet l'augmentation indispensable de tous les chapitres de ce titre et, en particulier, de ceux concernant les investissements techniques, l'habillement, les munitions, l'équipement militaire et l'infrastructure, tous trop fortement comprimés l'an dernier.

Parmi les travaux d'infrastructure, on note en particulier :

- la continuation des travaux de la base aéronavale de Landivisiau qui doit être achevée en 1966 ;
- l'achat d'un terrain en Bretagne pour le champ de tir des engins « Air-Sol » ;
- la poursuite des travaux pour les écoles militaires de la Marine C. E. O. A. (Centre d'entraînement opérations amphibies), Ecole navale, Centres d'instruction ;
- le lancement des opérations d'infrastructure concernant la F. N. S.

En revanche, il faut signaler l'abandon du projet d'établissement d'une base aéronavale principale à Bordeaux-Mérignac.

## II. — Les problèmes de personnel.

### *Personnel militaire.*

En dehors des faibles améliorations de solde concernant la fonction publique en général et correspondant à peu près à l'augmentation du coût de la vie, rien n'a été prévu en 1965 pour le personnel militaire. Il faut cependant qu'une revalorisation de la condition militaire soit réalisée à brève échéance, particulièrement pour le personnel officier-marinier qui, depuis 1961, a bénéficié seulement d'un relèvement d'indice dérisoire et se trouve très en retard de ce fait sur les rémunérations correspondantes du secteur civil.

Si donc, pour les officiers, il est nécessaire de hâter la revalorisation des primes de qualification dont on parle depuis si longtemps, aux officiers-mariniers qui subissent depuis plus d'une décennie une injustice flagrante, il convient de redonner la place à laquelle ils ont droit dans la hiérarchie sociale.

Pour les primes d'engagement et de rengagement, la situation se présente comme l'an dernier où votre Commission signalait déjà le déséquilibre inadmissible qui existait par rapport à l'Armée de Terre, pour laquelle les primes sont vingt fois supérieures à celles de la Marine. A l'époque où l'on vise à la fusion des différentes armées, de tels procédés rappelant ceux des sergents recruteurs ne devraient pas être employés, car il n'est pas concevable de résoudre un problème de personnel d'une armée en faisant de la surenchère pécuniaire sur les autres armées. Si, à l'heure présente, la Marine arrive à trouver à peu près en quantité le personnel qu'elle désire engager, c'est aux dépens de la qualité qui, en un an, a beaucoup baissé. La solution au problème des primes doit donc être trouvée dans les plus brefs délais. Elle devrait résider dans la suppression pure et simple de ces primes et dans leur remplacement par une solde convenable dès la signature du contrat d'engagement. Le personnel militaire serait ainsi traité selon les principes du droit commun, le métier militaire étant un métier comme un autre, même à ses débuts.

### *Personnel civil des Arsenaux.*

Malgré certains apaisements oraux, les projets relatifs à la réforme des arsenaux qui sont prêtés au Gouvernement provoquent de graves et justes inquiétudes parmi les personnels civils intéressés ainsi que parmi les populations des villes concernées.

Aussi, sans vouloir prendre position *a priori* sur le problème de la transformation d'Ateliers d'Etat en établissements publics industriels et commerciaux, problème qui sera discuté à son heure, votre Commission tient-elle à préciser, comme l'an dernier, les trois points essentiels suivants qui concernent le personnel ouvrier :

— le personnel appartenant aux établissements faisant l'objet de la réforme pourra conserver, sur simple demande individuelle, le bénéfice de son statut actuel ;

— ce personnel devra avoir l'assurance qu'il ne sera pas soumis à des licenciements intempestifs ou à des pressions de nature à amener des départs prétendûment volontaires ;

— les ouvriers en régie, non protégés par un statut, devront bénéficier de l'assurance précédente ; leur situation devra être étudiée avec compréhension.

### **III. — Bilan actuel et perspective d'avenir.**

La deuxième loi-programme comporte, comme il était prévu, l'intensification de la participation de la Marine à la Force nucléaire stratégique. La Marine continue donc à chercher sa voie dans deux sens : la constitution d'une force de dissuasion, la mise en condition et le développement de forces classiques correspondant aux missions habituelles définies par le Gouvernement : maintien de la liberté des communications et soutien d'une intervention outre-mer.

L'enveloppe budgétaire fixée pour la Marine en 1965 est en augmentation de 13,4 % sur l'année précédente ; la Marine pourrait se réjouir de cette augmentation si, en réalité, elle n'était destinée, dans sa plus grande partie, aux dépenses pour la Force de frappe et la participation de la Marine au Centre d'expérimentations du Pacifique. L'accroissement des dépenses pour ces deux opérations a même conduit au désarmement d'environ une douzaine de bâtiments et à la mise en réserve de nombreux autres

afin de comprimer au maximum les crédits du Titre III. Cette mesure, qui se traduit aussi par la réduction importante de 3.700 hommes, est la première atteinte sérieuse à nos Forces navales classiques qui, semble-t-il, auraient dû, au contraire, bénéficier de capacités opérationnelles accrues, par suite du repliement chaque jour plus marqué de nos forces armées sur l'hexagone.

Nous allons examiner le bilan actuel et les perspectives d'avenir de la F. N. S., puis des Forces navales classiques, ensuite des Forces aéronavales, enfin nous étudierons la politique des bases.

### *La Force navale stratégique.*

Le sous-marin à propulsion classique *Gymnote*, qui doit servir à l'expérimentation des appareils de plongée, des instruments de bord, des conditions de vie à bord, ainsi que des engins M. S. B. S. destinés au futur sous-marin nucléaire, a été lancé en mars 1964. Ses essais à la mer commenceront aussitôt après son achèvement à flot prévu pour le premier semestre 1965.

Parallèlement à la construction du *Gymnote*, les études lancées à Cadarache pour la construction et l'expérimentation à terre d'un réacteur nucléaire pour le sous-marin atomique se sont déroulées avec succès puisque le prototype de réacteur nucléaire a divergé au mois d'août dernier et a fonctionné sans difficulté à la puissance normale.

Par ailleurs, les études et expérimentations des maquettes d'engins type M. S. B. S. se développent conformément aux prévisions : les problèmes de propulsion ainsi que la technique du pilotage paraissent résolus de façon satisfaisante, ainsi qu'il ressort des déclarations du Gouvernement, tandis que la technique du guidage sera expérimentée sous peu.

La mise sur cale du premier tronçon du sous-marin atomique doit commencer à la fin de 1964. Les commandes d'approvisionnement, lancées dès 1963, ont permis d'entreprendre la préfabrication de la coque dès que l'on fut assuré du fonctionnement du réacteur de Cadarache.

Aucun problème majeur ne se pose pour la construction du sous-marin. Les délais seront tenus et, dans la mesure où l'uranium 235 destiné au réacteur nucléaire et provenant de l'usine de Pierrelatte sera livré en temps utile, il semble assuré que le premier sous-marin nucléaire sera opérationnel en 1969, conformément aux prévisions.

La mise en chantier de deux autres sous-marins identiques doit avoir lieu en 1966 et 1968, ce qui portera en 1973 à trois le nombre des sous-marins nucléaires porteurs de M. S. B. S., qui seront opérationnels.

La Force de dissuasion constituée par des sous-marins est à l'heure actuelle considérée comme la plus sûre, particulièrement pour un pays de dimensions réduites, donc très vulnérable. La Grande-Bretagne se propose de construire cinq sous-marins nucléaires armés de Polaris, le nombre de cinq paraissant donner une puissance de dissuasion incontestable et suffisante. Notre Gouvernement semble s'orienter aussi vers ce nombre, mais comme la sortie des sous-marins nucléaires n'est pas assez rapide, il a décidé, pour assurer la continuité entre la force aérienne stratégique et la force navale stratégique, de pousser la fabrication d'engins sol-sol balistiques stratégiques.

Votre Commission pense que la fabrication de tels engins, dont la mise au point risque d'ailleurs de retarder celle du M. S. B. S., n'est pas nécessaire. D'une part, l'implantation de ces engins risque d'attirer une riposte plus directe sur notre territoire, qui sera le seul en Europe occidentale à en posséder, d'autre part, l'impasse entre les avions stratégiques et les sous-marins n'est pas d'assez longue durée pour justifier des dépenses très importantes faites au détriment de nos forces classiques.

#### *Les Forces navales classiques.*

Nos forces navales totalisent actuellement environ 300.000 tonnes de bâtiments. Les principales composantes en sont :

— 3 porte-avions (dont 2 récemment entrés en service et un hors d'usage) ;

— 2 croiseurs antiaériens anciens (dont un en cours de transformation comme bâtiment de commandement pour les Essais du Pacifique) ;

— 1 porte-hélicoptères ;

— 44 escorteurs ;

— 17 sous-marins.

Les premiers bâtiments de cette flotte moderne sont entrés en service aux alentours de 1954. Une partie des unités est arrivée

ou arrive donc maintenant au milieu de sa carrière. A cette période de la vie d'un bâtiment, deux problèmes se posent, le premier est celui de la modernisation ou de la refonte, l'autre est celui de la succession.

A l'heure actuelle, par suite de l'évolution extrêmement rapide de l'électronique et des armements, une modernisation ou une refonte sont des opérations coûteuses dont l'ampleur dépasse de loin tout ce que, dans le passé, on pouvait sous-entendre par ces termes. Un programme de modernisation et de refonte a été prévu qui comporte les opérations principales suivantes :

— la refonte de quatre escorteurs d'escadre en bâtiments dotés de missiles antiaériens « Tartar », qui sera achevé fin 1965 ;

— la refonte de cinq escorteurs en bâtiments spécialisés dans la lutte anti-sous-marine et pour cela, équipés de moyens de détection très perfectionnés ainsi que d'engins A. S. M. « Malafon ».

— la modernisation de vingt-cinq escorteurs qui seront dotés de moyens de détection sous-marine améliorée ;

— la refonte des six sous-marins type « Narval » qui recevront un nouvel appareil propulsif et auront leurs qualités opérationnelles grandement améliorées par l'adoption de dispositifs spéciaux.

Les trois dernières transformations sont prévues pour la période 1965-1970. Elles revaloriseront dans des proportions très appréciables les unités intéressées.

Si nous ne pouvons que nous féliciter de cette revalorisation indispensable, mais à notre avis un peu tardive, nous n'avons pas le même optimisme en ce qui concerne le renouvellement des unités. Jusqu'en 1971, on note seulement l'entrée en service de quatre sous-marins de 700 tonnes et de deux frégates lance-engins. La construction d'une frégate plus grosse, dite de la deuxième génération, qui avait été mise à l'étude l'an dernier, a été abandonnée parce que trop onéreuse.

Au budget de 1965 figure une première autorisation de programme pour un bâtiment appelé « Corvette » destiné à remplacer dans l'avenir nos escorteurs de convoi ; mais la première corvette n'entrera pas en service avant 1970 et l'entrée en service des suivantes n'est prévue qu'à une cadence ralentie.

Le renouvellement de nos sous-marins ne sera entrepris que vers 1967, par la mise sur cale d'un prototype de sous-marin de chasse à haute performance qui, à notre point de vue, devrait être à propulsion nucléaire comme ses homologues étrangers.

On constate donc en fin de compte que, si le tonnage de la Flotte se situera encore en 1970 aux environs de 300.000 tonnes, il accusera à partir de cette date un très net fléchissement dans l'actuelle prévision de la balance entre les retraits du service actif et les constructions neuves.

Dans sa composition présente, la Flotte, articulée essentiellement autour des porte-aéronefs, constitue un ensemble cohérent qui répond valablement aux besoins nationaux et à ceux qui découlent de nos obligations envers l'O. T. A. N. mais le tonnage actuel doit être considéré comme un minimum. Un effort financier important doit être fait pour maintenir ce minimum, car l'évolution de la technologie et de la menace réclament un effort constant et très coûteux de renouvellement, de modernisation et d'adaptation des forces classiques existantes. Le pays ne doit pas l'ignorer, s'il veut posséder les forces de défense navales auxquelles il doit prétendre. Aussi, convient-il de souligner la part financière énorme que la constitution de la Force navale de dissuasion va occuper dans le budget de la Marine pour les années à venir, et cela aux dépens du renouvellement naturel de nos forces navales classiques.

### *Les Forces Aéronavales.*

Les forces de combat comprennent des intercepteurs, des appareils de chasse-assaut, des appareils A. S. M. embarqués, des appareils A. S. M. à terre et des hélicoptères lourds A. S. M.

Nos intercepteurs, les Crusaders, ont été commandés aux Etats-Unis en 1963. Une douzaine d'appareils a été livrée dans le deuxième semestre 1964. Le reliquat de la commande de 42, soit 30, doit être livré dans le premier semestre 1965.

Nos appareils de chasse-assaut-reconnaissance, les Etendards, au nombre de 84, seront tous entrés en service en janvier 1965.

En ce qui concerne l'A. S. M. :

— les 71 appareils de l'aviation embarquée Alizé sont récents et donnent toute satisfaction ;

— l'aviation à terre comprend une soixantaine d'appareils américains les « Neptune » de deux types P 2 V 6 et P 2 V 7. Les « Neptune » doivent être progressivement remplacés par les « Bréguet Atlantic ». Quarante Atlantic au moins sont nécessaires. Le budget 1964 prévoyait les autorisations de programme pour une première tranche de 20, celui de 1965 prévoit les autorisations de programme pour une deuxième tranche de 20. La livraison des deux premiers Atlantic de série doit avoir lieu dans le deuxième semestre de 1965.

— les hélicoptères lourds A. S. M., au nombre de 40, sont des appareils américains les H SS 1. Ils doivent être remplacés par des « Super-Frelon » pour équiper en particulier le porte-hélicoptères « Jeanne-d'Arc ». Une autorisation de programme est prévue en 1965 dans le budget pour la commande de 18 Super-Frelon. La Marine a toujours estimé que 30 au minimum lui seraient nécessaires pour assurer les missions de haute mer et les missions de défense des ports dont l'importance va croissant.

Les « Super-Frelon » prototypes et de présérie, au total six appareils, continuent leurs essais qui s'avèrent très satisfaisants. Les livraisons à la Marine des quatre premiers appareils de série sont prévues pour juin 1966.

En résumé, nous constatons que notre Aéronavale possède un grand nombre d'appareils neufs et que les autres sont en bonne voie de renouvellement. Mais comme la vie d'un appareil de combat est courte, 7 ans environ, votre Commission insiste sur la nécessité de pousser dès maintenant les études toujours très longues de remplacement, même lointain, d'appareils tels que les « Eten-dards ». Pour la construction de ces avions, il est bien évident qu'une entente entre les pays O. T. A. N. comme celle qui existe pour l'Atlantic serait des plus profitables.

D'un autre côté, comme le coût des avions modernes est de plus en plus élevé, il faut rechercher au maximum l'efficacité des équipements et celle des armes afin de compenser la réduction du nombre des appareils. C'est pourquoi il y aurait intérêt, semble-t-il, à envisager, dans un avenir rapproché, l'emploi de la grenade atomique tactique dans les opérations d'aviation A. S. M. où elle permet à la fois de limiter les risques de pollution et d'obtenir une efficacité particulière, sans déclencher fatalement l'escalade nucléaire généralisée.

*Les bases et la flotte logistique.*

Les bases de l'aéronautique navale sont dès maintenant entièrement repliées sur l'hexagone. Celles de la flotte sont dans une situation identique si l'on se place au point de vue des « grandes réparations », car Mers-el-Kébir, qui, après notre départ de Bizerte, était notre seule base extérieure importante a eu son arsenal très réduit et, de ce fait, est passé désormais au rang des bases navales secondaires au même titre que Dakar et Diégo-Suarez. Cependant, si elle n'a que des possibilités de réparations réduites, la base de Mers-el-Kébir possède de très grandes capacités logistiques, dont une partie importante est réservée à l'O. T. A. N., et sa position stratégique en fait un point essentiel pour la défense de la Méditerranée occidentale. La France doit donc s'y maintenir et n'accepter en aucun cas de reviser les accords d'Evian concernant cette base, mais toute dépense nouvelle doit être proscrite, comme nous sommes heureux de le constater dans le budget qui nous est présenté, car les possibilités logistiques de Mers-el-Kébir sont largement suffisantes pour les besoins de notre flotte actuelle.

La Marine possède aussi les points d'appui de Djibouti, Fort-de-France, Nouméa et Papeete. Ce dernier va prendre un grand développement pendant les prochaines années puisqu'il sera la base principale de soutien du centre d'expérimentation du Pacifique. Un centre de réparations navales, relativement important, possédant en particulier un dock flottant, doit y être installé pour l'entretien du groupe opérationnel d'expérimentation navale.

Mais les missions dévolues à la Marine par le Gouvernement exigent pour des actions plus ou moins lointaines un appui logistique complet que ne peuvent nous donner nos bases secondaires ou points d'appui. Notre Marine devrait donc disposer d'une flotte logistique nombreuse et de qualité qui lui permettrait de satisfaire en même temps aux impératifs d'une bonne dispersion de la logistique en cas d'attaque atomique. Or, notre flotte logistique ne comprendra en janvier 1965 que 25.000 tonnes de bâtiments. Avec les constructions neuves en cours, elle voisinera les 35.000 tonnes. Il lui faudrait atteindre près de 90.000 tonnes en 1970 si l'on voulait tenir vraiment compte des nécessités opérationnelles. Mais aucune mise en chantier nouvelle n'est prévue d'ici 1970. On peut à la rigueur espérer que, dans le groupe logistique qui sera constitué

pour les besoins du C. E. P., deux pétroliers d'environ 8.000 tonnes chacun pourront être récupérés par la Marine et utilisés après transformation, mais nous sommes loin du chiffre de 90.000 tonnes. Aussi, votre Commission est-elle inquiète sur l'avenir des possibilités logistiques de notre Marine en dehors des eaux métropolitaines dans lesquelles elle ne doit évidemment pas se trouver confinée.

### **Conclusions.**

En conclusion, la substantielle augmentation du budget de la Marine en 1965 cache en réalité un accroissement considérable de charges provenant du développement de la Force navale stratégique et de l'orientation de l'activité de la Marine vers le Centre d'expérimentation du Pacifique et plus tard vers le Centre d'essais des Landes. Cet accroissement de charges a nécessité pour 1965 une importante compression d'effectifs ainsi que le désarmement de nombreuses unités navales, et il grève sérieusement le renouvellement de notre flotte classique.

S'il paraît normal que l'activité de la Marine soit utilisée au profit du Centre d'expérimentation du Pacifique, cette orientation va, dans les années à venir, mobiliser en Océanie la plus grande partie de notre flotte. Les eaux métropolitaines seront presque vides de bâtiments opérationnels. Il ne sera plus question d'entraîner d'une façon efficace nos unités et en particulier notre participation aux exercices O. T. A. N., si riches en enseignements dans le domaine de la tactique, sera encore amenuisée.

Votre Commission ne peut donc cacher ses lourdes inquiétudes pour l'avenir de notre Marine. Elle se résigne cependant dans sa majorité à donner un avis favorable au budget qui lui est présenté. Pour l'immédiat, elle tient à signaler la nécessité d'une revalorisation des soldes, d'une solution rapide du problème des primes et de la construction accélérée, dans les ports, de logements pour le personnel.

Pour le futur, l'examen des prévisions de dépenses du Titre V permet de constater que les crédits de ce titre prévus pour 1966 sont déjà équivalents aux crédits correspondants de 1965, et ceci sans tenir compte des « mesures nouvelles » qui viendront fatalement s'y ajouter. Comme par ailleurs, les crédits d'entretien, à l'heure actuelle juste suffisants, devront en 1966 être largement

augmentés pour tenir compte des fatigues accrues des unités envoyées dans le Pacifique, il faut dès maintenant se persuader que le budget de la Marine pour 1966 devra être en importante augmentation, car votre Commission ne pourra que s'opposer à toute nouvelle amputation de nos forces navales.

Sous ces réserves, votre Commission émet un avis favorable à l'adoption des crédits figurant aux titres III et V du budget militaire, section Marine.